

SÉANCE ordinaire

LE 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 février 2011, à 19h30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Louise David, messieurs les conseillers Robert Smith, Michel St-Pierre, Denis Michaud et Noël Huard.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

EST ABSENT : Monsieur Gilles Lambert, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

110207.033 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES
- 3.1 Vente de terrain – Pascal Cyr
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Règlement d'emprunt – Annulation de soldes résiduaire
 - 4.3 Avis de motion – Règlement concernant l'acquisition d'un camion autopompe
 - 4.4 Avis de motion – Règlement concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler
 - 4.5 Demande d'appui – Coalition pour le maintien des comtés pour maintenir le découpage électoral actuel
 - 4.6 Demande d'appui – Coupe Desjardins 2012
 - 4.7 Protocole d'entente – Cirque Mondo Inc.
 - 4.8 Protocole d'entente – Fonds d'intervention stratégique régional
 - 4.9 Séances ordinaires du Conseil municipal
 - 4.10 Appel d'offres – Équipements à neige
 - 4.11 Appel d'offres – Camion incendie
 - 4.12 Vente de terrain – Stéphane Grenier
 - 4.13 Dommages associés aux fortes marées abondantes
Demande au ministre
 - 4.14 Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie 2011
 - 4.15 Réfection de la route 132 – Nouveau tracé – Demande au MTQ
 - 4.16 Interdiction de stationner devant l'entrée principale de l'aréna de Chandler
 - 4.17 Dommages reliés aux tempêtes de décembre 2010
Approbation de factures
5. RAPPORT DES DIFFÉRENTS SERVICES

6. PROPOS DU MAIRE
7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.034 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 janvier et de la séance ordinaire du 17 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE – DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES

110207.035 VENTE DE TERRAIN – PASCAL CYR

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion et l'entretien d'une section de l'ancienne Route numéro 6 (Secteur Newport), à travers du Bloc A, vis-à-vis les lots 613 à 638, sur une longueur de 428 mètres.

ATTENDU QUE par la parution d'un avis dans la Gazette officielle du Québec en date du 11 décembre 1976, numéro 50, le Ministère des Transports du Québec abandonnait l'entretien de la section de routes ci-dessus.

ATTENDU QUE la fermeture de routes ne cause pas d'enclave à un tiers.

ATTENDU QUE la section de routes (Ptie 632, Canton de Newport, Circonscription foncière de Gaspé, Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau) dont la description suit fait partie intégrante de la présente résolution.

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du Gouvernement du Québec, tel que mentionné à l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler vende sans aucune garantie, à ses risques et périls à Monsieur Pascal CYR, pour une considération de 500.00\$ plus les taxes applicables, le cas échéant; l'immeuble ci-après décrit :

DÉSIGNATION

Un immeuble sans adresse civique, Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau, situé dans la Ville de Chandler (Secteur Newport), Province de Québec, G0C 2A0; connu et désigné comme étant une partie du lot SIX CENT TRENTE-DEUX (Ptie 632), cadastre Canton de Newport, Circonscription foncière de Gaspé.

Lequel immeuble est identifié par les points 520, 4213, 9059, 9060 et 520 sur un plan accompagnant une description technique

préparée par Jean-Louis LEBLANC, a.g., le 20 septembre 2010, minute 1397.

Lequel immeuble est plus particulièrement décrit comme suit :

Rattachement: Partant du point 1681, lequel est situé à l'intersection des lots 632-1, 632 et de l'emprise Est de la Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau (Montréal à l'originare), de là, suivant une direction de 118°16'57" sur une distance de six mètres et douze centimètres (6,12m) jusqu'au point 1461; de là, suivant une direction de 203°29'58" sur une distance de cinq mètres et cinquante-cinq centimètres (5,55m) jusqu'au point 520.

DE	VERS	GISEMENT	DISTANCES
520	4213	209°11'38"	30,76 mètres
4213	9059	292°29'26"	3,42 mètres
9059	9060	Rayon : 395,91 mètres	Arc : 30,63 mètres
9060	520	112°13'33"	4,57 mètres

Superficie : 115,9 mètres carrés.

Borné comme suit :

VERS LE SUD-EST : par une partie du lot 632 (Pascal CYR)

VERS LE SUD : par une partie du lot 632 (Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau);

VERS LE NORD-OUEST : par une partie du lot 632 (Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau);

VERS LE NORD : par une partie du lot 632 (Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau).

Il est également résolu que Monsieur Roch Giroux, directeur général et Dame Louise Langlois, maire, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.036 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2010 représentant pour le journal des achats, un montant de 195 788.11 \$ et pour le mois de janvier 2011 représentant pour le journal des achats en lot un montant de 47 164.86 \$ et pour le journal des achats un montant de 205 487.35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.037 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chandler a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Chandler modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Chandler informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Chandler demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.038 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Louise David qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un projet de règlement ayant principalement pour objet d'autoriser l'acquisition d'un camion autopompe pour le service de sécurité incendie et un emprunt d'environ 375 000 \$ à ces fins. Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

110207.039 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Michaud qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un projet de règlement ayant pour objet de décréter un programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler. Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

110207.040 DEMANDE D'APPUI – COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS POUR MAINTENIR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL ACTUEL

ATTENDU QUE le directeur général des élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre derniers à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que des comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches disparaîtront;

ATTENDU QU' il est inacceptable que les comtés en région disparaissent, tel que prévu à la nouvelle carte électorale;

ATTENDU QUE les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., soit autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune;

ATTENDU QUE la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales, tels que :

- la disparition des régions rurales au profit des centres urbains,

- la fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité,
- la perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir,
- la diminution du poids politique des régions rurales,
- la perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales,
- l'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines,
- l'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité),
- la diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés,
- la possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource,

ATTENDU QU' il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec. Par exemple, le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de perdre l'accessibilité au député;

ATTENDU QUE les problématiques de distance et de dispersion doivent être prises en compte et non seulement le critère démographique;

ATTENDU QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives;

ATTENDU QUE les préfets considèrent toujours ce scénario comme étant le meilleur;

ATTENDU QUE le projet reçoit l'appui officiel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

ATTENDU QUE les préfets, Serge Fortin au Témiscouata et Yvon Soucy au Kamouraska, ont lancé la semaine dernière un véritable cri du cœur à tous les députés de l'Assemblée nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et résolu à l'unanimité que la Ville de Chandler appuie la Coalition pour le maintien des comtés en région, qui prend action pour maintenir les comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches dans leur découpage actuel et mandate Serge Fortin, président de la Coalition pour le maintien des comtés en région afin de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.041 DEMANDE D'APPUI – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE CHANDLER – COUPE DESJARDINS 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu que la Ville de Chandler appuie l'Association de Hockey Mineur de Chandler dans sa démarche pour demander la tenue des Championnats Régionaux Coupe Desjardins 2012 au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.042 PROTOCOLE D'ENTENTE – CIRQUE MONDO INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Glenn Clément, respectivement maire et directeur du Service du développement sportif, culturel et récréo-tourisme, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente à intervenir avec le Cirque Mondo Inc. dans le but d'y présenter deux (2) représentations de son spectacle de cirque le mardi 7 juin 2011 à 16h30 et une deuxième représentation à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.043 PROTOCOLE D'ENTENTE – FONDS D'INTERVENTION STRATÉGIQUE RÉGIONAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu que le Conseil municipal autorise madame Louise Langlois, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente « Fonds d'intervention stratégique régional (FISR) » à intervenir avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune concernant le projet de développement et la diversification économique de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.044 SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 101206.377 par laquelle le

Conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier de la séance ordinaire du conseil prévue le 11 avril 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires de la manière ci-après décrite,

- ♦ 17 janvier
- ♦ 7 mars
- ♦ 2 mai
- ♦ 4 juillet
- ♦ 12 septembre
(5 : Fête du travail)
- ♦ 7 novembre
- ♦ 7 février
- ♦ 4 avril
- ♦ 6 juin
- ♦ 15 août
- ♦ 3 octobre
- ♦ 5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.045 ÉQUIPEMENTS À NEIGE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé par le directeur général de la Ville de Chandler concernant l'acquisition d'équipements à neige;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu trois (3) soumissions ci-dessous détaillées;

SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE LA SOUMISSION (toutes taxes incluses)
Les Machineries Tenco (CDN) Ltée	49 089.91 \$
Distribution et Services RG	43 177.58 \$
W. Côté & Fils Ltée	47 429.27 \$

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Distribution et Services RG;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Distribution et Services RG, le plus bas soumissionnaire, au montant de 43 177.58 \$, toutes taxes incluses, concernant l'acquisition d'équipements à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.046 CAMION INCENDIE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres déposé par le directeur général de la Ville de Chandler concernant l'achat d'un camion autopompe, dépense décrétée par le règlement V-132-2010;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu trois (3) soumissions ci-dessous détaillées;

SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE LA SOUMISSION (toutes taxes incluses)
Maxi Métal Inc.	327 200.92 \$
Camions Carl Thibault	330 543.15 \$
Équipements d'incendie Levasseur Inc.	328 716.83 \$

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'octroyer sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre, le contrat à Maxi Métal Inc, plus bas soumissionnaire, au montant de 327 200.92 \$, toutes taxes incluses. Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.047 VENTE DE TERRAIN – STÉPHANE GRENIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu que la ville vende à monsieur Stéphane Grenier un terrain ci-après décrit :

Une partie du lot UN de la subdivision officielle du lot TROIS (Ptie 3-1), du Rang Sud de l'Anse-aux-Canards, du cadastre officiel révisé d'une partie de la municipalité de Pabos, d'une superficie approximative de soixante et un mètre et cinquante-six centimètres (61,56 m soit 202') de largeur le long du chemin public (Lot 3-13) par soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m soit 200') de profondeur.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de quatre mille sept cent dollars (4 700 \$) plus taxes, le cas échéant;

Que les honoraires professionnels relatifs à cette vente soient assumés par monsieur Grenier.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte

de vente pour et au nom de la Ville ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.048 DOMMAGES ASSOCIÉS AUX FORTES MARÉES ABONDANTES – DEMANDE AU MINISTRE

Reporté

110207.049 RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE 2011

Reporté

110207.050 RÉFECTION DE LA ROUTE 132 – NOUVEAU TRACÉ – DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT que les anciennes municipalités de Pabos-Mills et Newport de la nouvelle Ville de Chandler ont signé le protocole d'entente 31-132, relatif à la préparation des plans et devis pour la réfection de la route 132 entre la route des Cyr à Newport et la Baie Saint-Hubert à Pabos-Mills en octobre 2000 ;

CONSIDÉRANT que ce projet a nécessité une étude d'impact sur l'environnement ainsi que des audiences publiques qui ont été tenues en octobre 2008 ;

CONSIDÉRANT le rapport du BAPE et l'analyse environnementale du MTQ en 2009 ;

CONSIDÉRANT le décret ministériel no. 1125-2009 émis le 28 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT que le tracé retenu nécessitera des travaux de consolidation par surcharge sur une section de la route proposée ;

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent une année de consolidation avant d'entreprendre les travaux de construction de la chaussée ;

CONSIDÉRANT le nombre d'accidents et d'incidents survenus principalement dans le secteur de la courbe de la rivière Anse-Aux-Canards, plus particulièrement les événements des 26 octobre 2010 et 19 janvier 2011 où des camions se sont renversés ;

CONSIDÉRANT que la programmation du MTQ prévoit le début des travaux de construction seulement en 2014, et ce pour une durée d'environ 2 années.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller

Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu que la Ville de Chandler, pour des raisons de sécurité, demande aux autorités du Ministère des Transports d'intervenir afin de devancer le début des travaux en 2012 afin de pouvoir finaliser ces travaux de réfection en 2014. Il est également résolu, compte tenu des récents événements survenus dans la courbe de la rivière Anse-aux-Canards, de demander au ministère des Transports du Québec de revoir et d'améliorer, si possible, la signalisation routière dans le secteur de la rivière de l'Anse-aux-Canards.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.051 INTERDICTION DE STATIONNER DEVANT L'ENTRÉE PRINCIPALE (ROND-POINT) DE L'ARÉNA DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'importance que l'entrée principale (rond-point) de l'aréna soit libre en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'aucun véhicule ne doit être stationné dans cet espace au cas où il surviendrait une urgence;

CONSIDÉRANT que le rond-point ne doit servir que pour l'intervention des pompiers, policiers et ambulanciers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu d'interdire le stationnement devant l'entrée principale (rond-point) de l'aréna de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.052 DOMMAGES RELIÉS AUX TEMPÊTES DE DÉCEMBRE 2010 – APPROBATION DE FACTURES

CONSIDÉRANT les dommages ci-après décrits reliés aux fortes pluies de décembre 2010;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu d'approuver le paiement des factures suivantes aux fournisseurs mentionnés en regard des dommages aux biens publics reliés aux fortes pluies de décembre 2010, soit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT (toutes taxes incluses)
A. Brousseau & Fils Ltée	Réparation du chemin d'accès menant à la station de pompage de Chandler	16 712.69 \$
Transport Émilien Leblanc Inc.	Répartition de l'empierrement, rue Giroux	7 929.18 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à transmettre

une demande d'aide financière à la Sécurité civile du Québec dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres et à signer tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110207.053 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Michaud propose la levée de l'assemblée à 20h27.

VILLE DE CHANDLER

**Louissette Langlois,
Maire**

**Roch Giroux,
Directeur général**